

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue en visioconférence et enregistrée le **27 mai 2021 à 8 h 32**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

À distance : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3, maire suppléant
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Danny Stewart, conseiller du district 4

Étaient également présents et à distance : la greffière adjointe, la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - amendement
6. Contestation en évaluation foncière - substitution de procureurs
7. Contrat de services professionnels - demande introductive d'instance - défense de la Ville
8. RETIRÉ - Annulation de servitude - modification de la résolution CM20 12 638
9. Vente du lot 3 647 633
10. Entente-cadre - Golf La Belle
11. Comité citoyen ad hoc sur les enjeux de développement - création et nominations
12. Demande au ministère des Transports du Québec - ajout de signalisation - montée Ryan
13. Aménagement d'un Centre sportif - contrat
14. Prolongation de l'embauche temporaire du Régisseur Culture & Loisirs - amendement au contrat de travail
15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 32.

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM21 05 280

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

- **8.** Annulation de servitude - modification de la résolution CM20 12 638.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

Nous avons modifié la procédure concernant les questions et commentaires. Afin de se coller le plus possible à notre réglementation concernant les séances, dorénavant nous n'accepterons que deux questions ou commentaires par personne car nous avons constaté dans les derniers mois un volume considérable de questions reçues et posées par les mêmes personnes.

Vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

CM21 05 281

5. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - amendement

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé le règlement (2021-182) décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt pour sa réalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il y a lieu d'apporter des correctifs au règlement afin d'en permettre l'approbation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'apporter les modifications suivantes au règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation, comme suit :

- l'article 2 est remplacé par ce qui suit : « Le conseil autorise une dépense d'une somme n'excédant pas 9 700 000 \$ aux fins du présent règlement. »;
- l'article 3 est remplacé par ce qui suit : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil décrète et autorise l'affectation d'une somme de 5 000 000 \$ de la Réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles ainsi qu'un emprunt d'une somme de 4 700 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 282

6. Contestation en évaluation foncière - substitution de procureurs

CONSIDÉRANT la demande formulée auprès du Tribunal administratif du Québec par Me Christian Joly de la firme LJT avocats de traiter simultanément les dossiers de ses clients qui ont tous en commun d'être situés autour du lac Desmarais;

CONSIDÉRANT que l'administration de la justice serait mieux desservie par un seul et même procureur représentant la Ville pour ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la substitution de procureurs dans les dossiers SAI-M-304316-2012 (9112-3711 Québec inc), SAI-M-304324-2012 (Robert Wares) et de les transférer à la firme Dubé Guyot inc. (Me Denis Dubé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 283

7. Contrat de services professionnels - demande introductive d'instance - défense de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a reçu une demande introductive d'instance devant la Cour supérieure pour l'obtention d'un jugement déclaratoire concernant l'application du règlement de zonage (dossier 700-17-017802-215);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-610-00-412;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de confirmer le mandat au cabinet d'avocat PFD Avocats pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Mont-Tremblant suite au dépôt de la demande précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RETIRÉ - Annulation de servitude - modification de la résolution CM20 12 638

CM21 05 284

9. Vente du lot 3 647 633

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire voisin afin d'acquérir le lot adjacent appartenant à la Ville pour agrandir sa propriété;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de vendre au propriétaire du lot 3 647 627, sans garantie légale et à ses risques, le lot 3 647 633 du cadastre du Québec, au prix de 400 \$, taxes applicables en sus, à la condition que tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par cet acheteur.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 05 285

10. Entente-cadre - Golf La Belle

CONSIDÉRANT que Développement Tremblant inc. désire développer l'ancien golf La Belle et que la Ville désire imposer des conditions à ce développement;

CONSIDÉRANT que certaines conditions ne sont pas couvertes par la réglementation et qu'il y a lieu de signer une entente-cadre;

CONSIDÉRANT la résolution CM21 05 259 autorisant la signature de l'entente-cadre pour le projet La Belle;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à l'entente, telles que l'ajout des annexes et qu'il y a lieu de représenter au conseil, pour adoption, l'entente-cadre complétée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente-cadre à intervenir avec Développement Tremblant inc. pour le projet La Belle et qui traite des points suivants :

- protection du milieu naturel;
- contrôle de la gestion de l'eau traitée et les bateaux à moteur;
- gestion des matières résiduelles;
- parc et réseau de sentiers;
- mesures d'urgences;
- circulation et transport en commun;
- politique sociale et de loisir;
- guide sur l'aménagement, l'architecture, l'architecture du paysage et les enseignes.

D'abroger la résolution CM21 05 259.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM21 05 286

11. Comité citoyen ad hoc sur les enjeux de développement - création et nominations

CONSIDÉRANT que le développement immobilier sur le territoire de Mont-Tremblant suscite des préoccupations croissantes au sein de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a à cœur ces préoccupations et qu'un mandat de service professionnel a été octroyé à la firme L'Atelier Urbain pour entreprendre une consultation citoyenne pour identifier et proposer des solutions aux enjeux du développement immobilier;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a eu lieu du 3 au 17 mai dans 8 secteurs géographiques différents et a suscité l'intérêt de 57 citoyens;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

CONSIDÉRANT l'orientation 5 du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 qui vise à susciter la participation citoyenne;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE créer le comité ad hoc sur les enjeux de développement formé d'un citoyen pour chacun des secteurs, d'un conseiller municipal et du directeur stratégique du développement durable du territoire, dont l'objectif sera d'identifier et de proposer des solutions aux enjeux du développement immobilier;

DE nommer les personnes suivantes :

Secteur	Zone visée	Nomination
A	6 ^e Rang - 7 ^e Rang - 8 ^e Rang - chemin du Lac-Gauthier	madame Mélissa Gargiso
B	chemin Paquette - montée Tassé - route 327	monsieur Douglas Agreda
C	montée Fortier - route 323 - chemin Clermont-Dubois - chemin des Hauteurs	monsieur Maurice Giroux
D	montée Ryan à rue Labelle	monsieur Martin Bellemare
E	secteur Centre-ville	monsieur Claude Rivard
F	montée Ryan - chemin Saint-Bernard - chemin du Pont-de-Fer	madame Lyne Lefebvre
G	chemin Duplessis - chemin de Lac-Tremblant-Nord - chemin des Quatre-Sommets	monsieur Marc-André Paiement
H	secteur Village	madame Manon Millette

DE nommer monsieur le conseiller François Marcoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 287

12. Demande au ministère des Transports du Québec - ajout de signalisation - montée Ryan

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'aménagement d'un nouvel accès au réseau canotable sur la montée Ryan vis-à-vis l'intersection du chemin Clément, qui sera opérationnel à compter du 12 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité des cyclistes empruntant la bande cyclable sur la montée Ryan, il y a lieu d'y interdire les arrêts et le stationnement de véhicules à proximité du nouvel accès au réseau canotable;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de formuler une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin que celui-ci procède à la mise en place de signalisation interdisant les arrêts et le stationnement de véhicules sur l'accotement de la montée Ryan à l'approche du nouvel accès au réseau canotable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 288

13. Aménagement d'un Centre sportif - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un Centre sportif;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu confirmer par la ministre déléguée à l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 15 mars dernier et suivant la signature de la convention d'aide financière le 7 mai 2021 en lien avec l'octroi d'une aide financière maximale au montant de 4 379 800 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux installations récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet de construction d'un centre sportif à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour le projet d'aménagement d'un centre sportif dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Tisseur inc.	13 062 000 \$
Groupe Piché Construction inc.	13 956 000 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'un Centre sportif incluant un gymnase double et autres équipements connexes en mode design-constructeur au montant de 13 062 000 \$, taxes en sus (projet 2020-90), payable par le règlement d'emprunt (2021)-182 (4 700 000 \$), auquel est rattaché une aide financière d'un montant de 2 189 900 \$ du provenant du Gouvernement Fédéral dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), ainsi que par une affectation d'un montant de 6 823 600 \$ de la Réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles, le tout conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2021-51-01;

QUE l'attribution du contrat à Tisseur inc. soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt (2021)-182 par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts inadmissibles et les frais d'exploitation continue de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 289

14. Prolongation de l'embauche temporaire du Régisseur Culture & Loisirs - amendement au contrat de travail

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 l'embauche temporaire de monsieur Marc-André Gagné, à titre de Régisseur Culture & Loisirs afin de combler les besoins du service selon les termes de l'amendement au contrat de travail à intervenir, et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

27 mai 2021

CM21 05 290

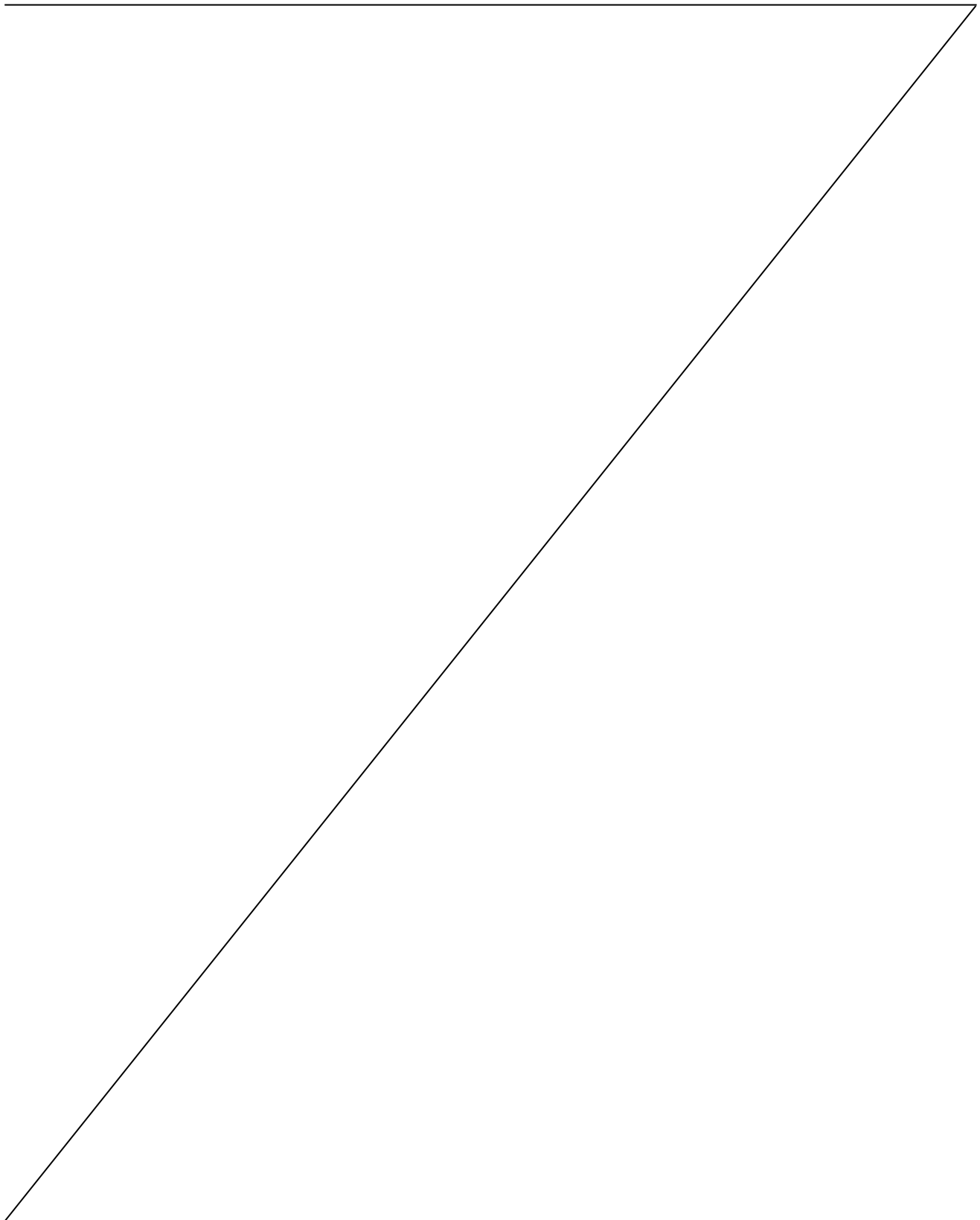
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe



Initiales	
Maire	Grefe